de cie à leurs jours FNADEPA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 février 2020

Prime « Grand âge » pour les aides-soignants : Une mesure tronquée à revoir d'urgence!

Une prime « Grand âge » pour les aides-soignants a été créée le 31 janvier par décret, conformément aux annonces de la ministre des Solidarités et de la Santé dans le cadre du plan « Investir pour l'hôpital ». Si cette mesure a le mérite d'être un premier pas vers une revalorisation - que la FNADEPA attend substantielle - des métiers du grand âge, elle n'en est pas moins inacceptable en l'état.

La prime concerne les personnels titulaires, stagiaires et contractuels des structures publiques spécialisées dans la prise en charge de personnes âgées. Pour la FNADEPA, cette mesure porte en elle les germes d'une rupture d'égalité préjudiciable entre les personnels soignants des structures publiques et privées ainsi qu'entre les aides-soignants eux-mêmes.

Tandis que tous les établissements s'alarment sur le manque croissant de personnel depuis des mois, l'attribution d'une prime dans le seul secteur public (incluant les contractuels) risque en effet de siphonner les ressources des établissements privés, et d'engendrer une rivalité malsaine entre structures.

En outre, il semble incohérent pour la FNADEPA de pénaliser les assistants de soins en gérontologie (ASG) qui reçoivent une prime inférieure, puisque cette mesure vise à valoriser et fidéliser tous les personnels engagés auprès du grand âge.

Enfin, la Fédération s'interroge sur le financement même de cette prime dont les contours et le chiffrage sont flous.

La FNADEPA, qui se mobilise depuis des mois pour obtenir une loi Grand âge et Autonomie ambitieuse et dans les meilleurs délais, alerte le gouvernement. Loin d'apaiser les tensions, cette prime trop rapidement décidée ne fait qu'attiser les inquiétudes.

La FNADEPA réclame donc un engagement fort de la Ministre pour son extension auprès des personnels concernés du secteur privé, afin d'instaurer un traitement égal pour l'ensemble des aides-soignants exerçant auprès des personnes âgées.

Elle ne saurait comprendre qu'une telle mesure reste en l'état, alors que tous les acteurs et tous les rapports parlementaires réclament une mise en cohérence et un décloisonnement global du secteur.

La Fédération, dont la patience s'émousse, réclame donc une revalorisation pour tous les métiers du grand âge, quel que soit le statut.

<u>Contact presse</u> : Marie-Hélène CHALS

01 49 71 55 38 / 06 07 98 54 03 – direction.adjointe@fnadepa.com

www.fnadepa.com; Twitter: @fnadepa